

Les prestations ci-dessous sont définies et gérées par le CE de la DT Est basé à Strasbourg et réparties pour leur gestion sur les 4 antennes : Besançon, Dijon, Nancy, Strasbourg.

CE DT Est

ASC 2009 - Mode d'emploi

Comité d'établissement Direction Territoriale Est



Prestation CE	Participation du CE DT Est	Conditions d'attribution	Chemin depuis domicile : http://www.aravis-ceft.fr/
			Chemin depuis poste de travail : Intranoo / Activités sociales / ARAVIS
Compte unique Sport, Passion, Culture	80 % de la facture nominative	Montant plafonné à 130 € par OD et 50 € par AD <i>(1 seul dossier par salarié à déposer en 2009)</i>	Rubrique Offres supplémentaires
Remboursement courts séjours (5 nuits maxi)	90 % de la facture au nom de l'ouvrant droit	Montant plafonné à 100 € / QF > 7 Montant plafonné à 130 € / QF 4 à 7 Montant plafonné à 160 € / QF 0 à 3	Rubrique Offres supplémentaires
Evènements heureux	130 € pour ouvrant droit	Mariage, PACS ou naissance	Rubrique Social
Aide à la scolarité	100 à 500 € pour études secondaires et supérieures	Tranche QF 0 à 4 : 100 à 220 € études secondaires Tranche 0 à 6 : 150 à 500 € études supérieures	Rubrique Social
Coup de pouce rentrée scolaire	Attribution chèque Lire de 30€	Pour les ayant droits de la 6 ^{ème} jusqu'à 18 ans	Rubrique Social
Aide au BAFA	Aide de 100 € sur facture	Après obtention du brevet	Rubrique Social
Centres loisirs sans hébergement	Aide aux AD de moins de 13 ans	Tranche 0 à 4 : 5,50 € / jour Tranche 5 à 8 : 4 € / jour Tranche 8 à 13 : 2,50 € / jour	Rubrique Social
Prestations de proximité	Entre 60 et 80% du prix public	Avoir envie de découvrir et se faire plaisir	Rubrique Loisirs ou sport ou culture ou enfance
Bibliothèque/ Médiathèque	100% de la facture nominative	un abonnement individuel par an	Rubrique Culture
CESU 2009	En fonction du QF	Max de 120 chèques/an	Rubrique Offres supplémentaires
Préacheminement Colo CCUES	Aide maximum de 100€/enfant/an	Point de rassemblement à + de 80 Kms du domicile	Rubrique Social

A savoir :

OD = Ouvrant le droit aux prestations : le salarié FT

AD = Ayant droit : le ou la conjoint(e) + les enfants à charge inscrits sur le compte salarié dans ARAVIS

Pour avoir toutes les infos,
n'oubliez pas de vous inscrire sur :
www.cfdt-fts-a-dtest.com